

Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin

Programme pluriannuel de restauration et gestion du bassin versant des ruisseaux du Haut-Chemin

COMPTE RENDU DE LA REUNION du vendredi 12 juillet 2024	Réunion n° 1
--	--------------

Entités / Organismes	Représentants	Présent
MATEC	M. REBERT Matthieu (Chef de service Eau Environnement) M. CORSALE Guillaume (Chef d'opérations)	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
SMRHC	Mme BERGER Delphine (Présidente) M HUBERTY René (1 ^{er} vice-président) M. BALLARINY Jean Louis (2 ^{ème} vice-président) M. RAJECKI Simon (Technicien de rivière)	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
AERM	Mme DURR Véronique	<input type="radio"/>
BEPG	Mme BALLESTRIERO Tatiana	<input type="radio"/>

O : Oui ; N : Non

N.B : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte rendu sous 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

Diffusion : 30/07/2024

❖ **OBJET :** Réunion de démarrage de l'étude, présentation de la méthodologie, échanges sur les attentes, et problématiques observées sur le territoire d'étude.

❖ **PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE :**

BEPG a rappelé les objectifs ainsi que le périmètre de l'étude.

La mission de BEPG concerne les ruisseaux de Malroy, d'Argancy, de la Bévotte et de la Raverte ainsi que leurs affluents, soit un linéaire d'étude d'environ 76 km.

BEPG a présenté le phasage de l'étude :

Missions principales	Missions complémentaires
MC3 : Diagnostics hydromorphologiques (acquisition, collecte et synthèse des données existantes, enquête auprès des partenaires et reconnaissances de terrain)	
- AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR	- MC1 : Dossiers réglementaires (DLE, DIG, Dossiers au titre des espèces protégées, Dossiers de défrichement) - MC2 : Négociations foncières et d'usage

L'ensemble du linéaire d'étude sera parcouru à pied par une équipe de 2 personnes.

Les investigations de terrain sont dépendantes des conditions climatiques et seront réalisées en moyennes eaux (hors crue ou étiage). Les dates de visite de terrain seront communiquées au plus vite au Syndicat et aux communes.

Des enquêtes auprès des communes seront réalisées (rencontres ou appels téléphoniques). Le Syndicat donnera les contacts des personnes à rencontrer ou à contacter, au besoin, pour compléter la phase enquête.

❖ **DISCUSSIONS :**

- Contexte

Les ruisseaux de Malroy et d'Argancy ont fait l'objet d'un diagnostic écologique et hydraulique en 2008, suivi d'un programme de travaux de premier niveau en 2012 et d'un plan pluriannuel d'entretien en 2022.

Le ruisseau de la Bévotte a également fait l'objet d'un diagnostic écologique en 2007 accompagné de l'établissement d'un programme d'actions en 2022.

Le ruisseau de la Raverte n'a quant à lui jamais fait l'objet d'une étude spécifique.

L'étude aura donc pour objet une actualisation des premiers diagnostics, un état des lieux des travaux déjà réalisés et la réalisation d'un diagnostic complet du ruisseau de la Raverte.

Une mission de maîtrise d'œuvre succédera aux diagnostics réalisés.

- Phase enquête et investigations de terrain

Le Syndicat demande que le sujet des pollutions phyto-agricoles soit pris en compte dans les diagnostics et les propositions d'actions.

Les cours d'eau transitent dans un environnement agricole fort, pouvant impacter fortement la qualité des milieux aquatiques.

Pour la phase d'investigations de terrain, BEPG prendra contact avec les communes pour programmer des rencontres sur place et bien identifier les secteurs problématiques, s'il en existe.

Le Syndicat et son assistant à maîtrise d'ouvrage (MATEC) seront associés à l'ensemble des échanges.

Les visites de terrain pourront se faire en présence du technicien de rivière du Syndicat et de MATEC.

- Phase de concertation et de négociation / AVP

La phase de concertation et de négociation démarrera dès la phase AVP et se poursuivra tout au long de la mission.

Il est rappelé que le contexte agricole fort du bassin versant pourrait complexifier les échanges. En effet le Syndicat a déjà rencontré quelques propriétaires et exploitants agricoles qui ont manifesté des craintes sur les conséquences des potentiels aménagements des cours d'eau.

L'AERM demande que l'AVP soit le plus ambitieux possible pour un réel gain écologique et hydraulique. Elle souhaite également qu'une analyse critique des actions proposées soit réalisée pour permettre au Syndicat de retenir les opérations les plus pertinentes.

❖ **PLANNING :**

Délai globale de la mission : 12 mois (si dossier de déclaration réglementaire - DLE), hors travaux.

Détail phases :

- MC3 - Diagnostic : 6 mois
- AVP : 2 mois
- PRO : 1 mois
- MC1 – Dossiers réglementaires : 2 mois
- MC2 : en parallèle des différentes phase – à l'issu de l'AVP

La phase AVP reste une phase importante (fixée à 2 mois à l'AE). MATEC précise que les délais ne sont pas figés et qu'une adaptation reste possible en fonction de la nature des échanges avec les propriétaires.

Le Syndicat réalisera une communication officielle auprès des communes, courant de l'été sur l'étude en cours.

Un premier bon de commande sera établi pour la mission MC3 (diagnostic).

BEPG débutera la mission bibliographique cet été.

Les investigations de terrains se feront à partir de septembre.

❖ **DOCUMENTS A TRANSMETTRE :**

Le Syndicat transmettra à BEPG l'ensemble des études antérieures (diagnostics, programmes d'opérations), ainsi que les couches SIG disponibles.

- Périmètre d'étude (ensemble des affluents concernés par l'étude)
- Diagnostics antérieurs
- Travaux

Les données de suivi des niveaux d'eau seront également transmises par le Syndicat.

Tatiana BALLESTRIERO
Chargée d'affaires milieux naturels

BEPG
Technopôle NANCY BRABOIS
~~Allée de Saint Cloud~~
54600 VILLERS LES NANCY
Tél. 03 83 51 87 87